

IMPORTANT : « DOCUMENT UNIQUE »
« Filière GESTION PUBLIQUE »

*Recensement la première quinzaine de janvier au
TRESOR PUBLIC !!!*

Petit rappel : ce « document unique » dit DU est un nouveau document recensant et évaluant les risques professionnels.

Au niveau national, toutes les organisations syndicales ont œuvré pour que ce document voit le jour et que celui-ci permette de mettre en évidence les risques professionnels auxquels nous sommes parfois confrontés au quotidien.

Au niveau départemental, vos représentants FO se sont investis dans des groupes de travail afin d'élaborer un document unique pertinent. Nous restons vigilants pour que jusqu'au bout, la méthode employée soit la plus transparente possible, dans l'intérêt des personnels.

Lors du dernier CTPL du 17 décembre, nous avons abordé avec la Direction l'élaboration en cours du document unique. Nous avons insisté pour que tout soit mis en œuvre pour que le recensement des risques les plus complexes (risques organisationnels et psycho-sociaux) soit le plus objectif possible. Pour ce faire, nous avons insisté pour que la méthode choisie permette à tous les personnels de tout grade de pouvoir s'exprimer librement !

Depuis quelques jours, tous les chefs de poste et les chefs de service ont reçu un message du Directeur les invitant à recenser les risques professionnels auxquels vous êtes confrontés. Les chefs d'unité doivent informer leurs équipes de la démarche et surtout organiser une réunion afin d'échanger et de recenser les risques rencontrés dans leurs services. Ces risques seront alors recensés et remontés à la TG pour centralisation.

Cette démarche est nouvelle et la période choisie pour ce recensement est mal choisie (congés de fin d'année, opérations de fin d'exercice, etc....), cependant, nous vous invitons vivement à réfléchir sur ce thème et à participer activement au recensement dans vos postes ou services. C'est la première fois que l'administration vous donne ainsi la parole, profitez en !

Tout sera consigné par écrit et ainsi, certaines situations ne pourront plus être niées par la Direction.

C'est le moment pour chacun d'entre nous de prendre individuellement ses responsabilités et de s'exprimer pour dénoncer telle ou telle situation !

Les risques à recenser sont les suivants :

- * Risques biologiques**
- * Risques chimiques**

- * Risques liés au rayonnement
- * Risques liés au manque d'hygiène
- * Risques organisationnels
- * Risques liés au tabac et à l'alcool
- * Risques routiers et conduite d'engins
- * Risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures

Certains de ces risques peuvent vous sembler bien éloignés de notre quotidien, cependant, deux d'entre eux méritent particulièrement notre attention :

LES RISQUES ORGANISATIONNELS ET LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Qui d'entre vous n'a pas connu à un moment de sa carrière une situation stressante liée bien souvent à ces deux situations ?

Quelque soit votre grade (cadre A, B ou C), nous sommes tous victimes de ces risques là.

Nous vous conseillons vivement de consulter les fiches détaillées concernant ces 2 risques afin de pouvoir vous exprimer en toute connaissance de cause. Vos chefs de poste ou de service ont reçu des supports écrits vous expliquant la démarche, vous pouvez les consulter :

Quelques extraits de ces fiches ci-dessous :

Les risques psychosociaux trouvent leur origine dans le stress (mal-être), les violences externes (agressions physiques ou psychologiques par des personnes extérieures au service : usagers, etc....) ou les violences internes (même type d'agressions physiques ou verbales entre collègues ou avec la hiérarchie).

Le document unique doit permettre l'expression des mal-être lorsqu'ils sont issus des modes d'organisation (organisation des services et répartition des tâches entre les personnels, etc...).

Si vous le souhaitez, comme nous savons que certaines situations (situations individuelles ou collectives) sont parfois difficiles à exprimer, il vous est possible de vous adresser directement à la Direction par écrit pour vous exprimer.

Vous pouvez également le faire par notre intermédiaire si vous le préférez.

Vous pouvez me joindre par courriel : sebastien.fo85@orange.fr

Nous sommes toujours à votre disposition pour vous aider, dans la mesure de nos possibilités, et pour vous soutenir.

N'hésitez donc pas à nous consulter, nous nous ferons vos porte-paroles face à la Direction lors des prochaines réunions paritaires.

Un CTPL est organisé la 3^{ème} semaine de janvier, nous ferons le point avec la Direction sur le recensement des risques dans toutes les unités de travail.

SEBASTIEN LIEVRE – TP CARDIJN

NOTRE SITE INTERNET ACCESSIBLE SUR INTERNET ET MAGELLAN

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

**La section FO DGFIP 85 vous souhaite à tous
une très bonne année 2010 !!!**